Comme ces contrées ne produisent encore que relativement peu de tissus de laine, nous perdons *de ce côté une* clientèle sur laquelle on pouvait compter et qui n'était que peu influencée par les variations de la mode. Nous n'avons d'augmentation sérieuse qu'avec l'Angleterre, mais on est en droit de se demander si ce grand pays de production où l'industrie est poussée à ses dernières limites de perfectionnement, est, pour notre exportation un débouché assuré pour l'avenir, et si nous n'avons pas à redouter de ce côté des diminutions subites dont le contre-coup serait des plus funestes à notre production.

On peut aussi se dire que si notre exportation a pris de ce côté une si grande extension c'est que nos articles courants, qui en forment la plus grande partie paraissent trop peu rémunérateurs aux fabricants anglais. Il est certain que trop souvent beaucoup de ces exportations ne laissaient que de la perte aux fabricants qui ne continuaient à produire que pour ne pas désorganiser leurs usines.

En 1888 notamment, on en était arrivé à arrêter quelques tissages, tellement l'écart entre le prix coûtant et le prix de vente était devenu considérable.

Si nous ne tenons compte de l'augmentation de l'exportation en Angleterre, nous constatons en effet que la diminution de nos exportations de tissus de laine pour l'ensemble des autres contrées, s'est élevé à 28 millions sur les chiffres de 1887, soit à plus de 18 o|o.

Depuis le début de 1889 une reprise est heureusement survenue ma s c'est toujours l'Angleterre qui a donné le ton au marché.

On peut cependant espérer que le succès de l'Exposition réveillera l'activité dans d'autres contrées et que les achats importants qui seraient peut être allés ailleurs, nous seront réservés. C'est du moins ce que nos concurrents étrangers paraissent redouter.

Quoi qu'il en soit, les chiffres que nous avons mentionnés démontrent à l'évidence que la situation de l'industrie lainière en France est devenue *surtout périclitante par suite de la concurrence* étrangère. Dans cette situation nous ne pouvons que lutter pour éviter une diminution plus grande; mais pour mener cette lutte à bonne fin, il faut avant tout, avoir l'espoir de ne pas nous heurter à l'entrée des pays étrangers à des tarifs douaniers trop élevés ou plus élevés que ceux qui seraient imposés a nos concurrents. Le seul moyen d'obtenir ce résultat c'est de ne pas commencer nous-mêmes à élever chez nous de nouvelles barrières.

On parle déjà souvent dans les journaux économiques des conditions dans lesquelles on pourra établir de nouveaux traités de commerce en 1892 plus avantageux que ceux que nous avons en ce moment.

Dans l'esprit de la plupart de ceux qui s'occupent déjà *de cette question délicate*, les mots « plus avantageux » signifient moins favorable à l'importation étrangère en France.

On s'occupe fort peu en général dans ces publications, des industries dont la production dépasse de beaucoup la consommation intérieure et qui, comme l'industrie lainière, ne peuvent plus exister sans une grande exportation.

On ne veut pas voir que dans un traité il faut des avantages réciproques et que toute exigence appelle une exigence opposée, comme toute concession doit-être suivie d'une concession de la partie adverse. Les fabricants de tissus de laine auraient grand tort de ne pas s'organiser dès à présent pour la défense de leurs intérêts dans la discussion des traités futurs.

Pour commencer la campagnes contre le traités actuels, on parle déjà d'un projet d'établissement d'un droit d'entrée sur les laines coloniales.(Australie, La Plata, etc.)

La Société des Agriculteurs de France voit, dans cette mesure, une protection nouvelle dont elle ne peut se passer. On se préoccupe fort peu de constater si les laines de production française peuvent être utilisées pour les mêmes emplois que les laines coloniales.

On ne veut pas avouer qu'à part un certain nombre de bergeries soignées qui forment l'exception, la grande masse de la production française est devenue trop commune de qualité, par suite du croisement de race opéré méthodiquement, pour obtenir de meilleurs rendements en viande de boucherie. Après avoir augmenté ce rendement aux dépens de la qualité de la laine l'éleveur parait vouloir émettre la prétention d'être protégé contre l'introduction de qualités fines auxquelles il a renoncé lui-même.

Nous reconnaissons volontiers que les souffrances de l'industrie agricole sont dignes du plus haut intérêt, mais il nous semblerait très injuste d'aller chercher un remède plus ou moins efficace dans *les conditions d'existence de l'industrie lainière*, qui éprouve elle-même tant de difficultés à alimenter ses usines et à entretenir son personnel ouvrier.

Il ne faut pas d'équivoque sur ce point. Tout droit sur les laines coloniales est une entrave à l'exportation, où nous sommes en concurrence avec l'Allemagne maintenant bien outillée et disposant d'une main d'œuvre à plus bas prix.

Nous savons bien qu'on parle de remédier à cela en établissant un drawback à la sortie, c'est à dire en remboursant le droit perçu au moyen d'une prime sur les tissus exportés. Mais, d'une part, le mécanisme de ces ristournes de taxes est aussi compliqué que le fabricant en profiterait toujours puisque presque toutes les exportations se font par des maisons de commission.

Il ne faut pas perdre de vue enfin que le gouvernement allemand qui avait eu aussi un instant l'idée d'établir un droit sur les laines coloniales a renoncé à ce projet.

Nous pensons donc qu'il serait déplorable pour notre industrie de voir ce système introduit en France, et nous engageons tous les fabricants à s'organiser pour en faire repousser l'adoption.

NOUVELLES DU JOUR

L'élection sénatoriale de Toulouse

Paris, 27 décembre. — L'officieux *Courrier du Soir* affirme que les derniers renseignements qui lui parviennent de Toulouse s'accordent à faire prévoir que M. Constans sera choisi comme candidat par la quasi-unanimité des délégués sénatoriaux républicains.

Aggravation de l'état de M. de Freycinet

Paris, 27 décembre. — Le bruit court, ce soir, que l'état de M. de Freycinet, atteint, comme on le sait, d'influenza, se serait subitement aggravé.

Le *Courrier du Soir*, organe officieux, annonce, de son côté, que le ministre de la guerre ne pourra, avant quelques jours, reprendre ses occupations.

Grave explosion dans le Caucase

Odessa, 27 décembre. — L'atelier de fabrication des bombes et cartouches de l'arsenal de Bakou dans le Caucase a sauté. On compte trente morts et quatre-vingts blessés.

L'accident est dû à l'imprudence d'un artilleur.

Incendie à Toulon

Toulon, 27 décembre. — Les hangars contigus à l'hospice civil sont en flammes; tous les efforts tendent à *préserver* l'hospice qui est, à l'heure actuelle, sérieusement menacé.

Le Conseil de l'Instruction publique

Paris, 27 décembre. — Le Conseil de l'instruction publique a tenu ce matin sa 2e séance sous la présidence de M. Fallières; il a examiné et adopté :

1° Le projet de décret concernant les certificats d'études de législation algérienne et de droit musulman institués pour l'Algérie.

2° Un projet de décret étendant aux élèves de 3e année de l'école de droit d'Alger les dispositions du décret du 27 décembre 1881 relatives au concours annuel dans les facultés de droit.

Le conseil a ensuite examiné diverses affaires de contentieux; enfin il s'est occupé d'examiner le projet concernant la discipline dans les établissements secondaires.

Le conseil se réunira demain matin.

Le traité de commerce italo-tunisien

Tunis, 27 décembre. — La convention commerciale passée avant *le protectorat* français entre l'Italie et le gouvernement de la Régence, en 1868, pour une durée de 28 ans, n'arrivera donc à son expiration qu'en 1896. On conçoit que dans ces conditions, il ne peut être exact que des pourparlers très actifs soient engagés entre les cabinets de Paris et de Rome, au sujet d'une échéance aussi éloignée.

Nous sommes en mesure d'affirmer que ces pourparlers n'existent que dans l'imagination du directeur du *Diritto*.

Il est vrai, d'autre part, que tous les sept ans, il peut être apporté au traité toutes les modifications que l'expérience aura suggérées, et il y a lieu de rappeler que la dernière période septennale, a été commencée le 8 septembre dernier.

Une grave accusation

Paris, 27 décembre.—On lit dans l'*Indépendance tonkinoise* du 19 novembre :

« Jeudi dernier, un mandat d'amener était lancé contre M. Bancal, directeur de la société des docks d'Haï-Phong, conseiller municipal, vice-président de la chambre de commerce, l'un des hommes les plus en vue et les plus généralement estimés de Haï-Phong.

» Il n'était question de rien moins que de contrebande *d'armes.*

» M. Bancal fut arrêté chez lui et conduit par le commissaire de police et deux gendarmes au cabinet du juge d'instruction. Après un long interrogatoire, il fut remis en liberté.»

Attaque de Bagayomo

Berlin, 27 décembre. — On télégraphie de Zanzibar que les partisans de Buchiri, qui a été pendu par les Allemands, il y a neuf jours, ont attaqué Bagayomo.

Le combat a été acharné.

Les détails manquent.

Conflit anglo-portugais en Afrique

Londres, 27 décembre. — D'après certains bruits, plusieurs des grandes puissances auraient chargé *leurs représentants* de proposer à lord Salisbury la réunion d'une conférence qui règlerait la question anglo-portugaise.

Paris, 27 décembre. — Le *National* publie la dépêche suivante :

« Londres, 27 décembre. — Le bruit court que quatre cuirassés et l'escadre anglaise de la *Méditerranée quitteront aujourd'hui Malte, pour se rendre* à Lisbonne.»

Stanley & Émin

Londres, 27 décembre. — On télégraphie de Zanzibar à la date du 26, que le transport égyptien *Mansouahr* part pour Suez vendredi avec deux cent cinquante personnes de la suite d'Emin Pacha.

Le pacha lui-même ne pourra partir avant trois semaines.

M. Stanley et les membres de son expédition partiront le 30 pour l'Egypte.

Le docteur Parke a eu un accès de fièvre assez sérieux ; il se porte mieux maintenant.

Emeute de nègres

New-York, 27 décembre.— De terribles conflits ont éclaté dans les Etats du Sud, entre les blancs et les nègres.

A Jesup, dans la Georgie, une émeute sanglante a eu lieu hier, à la suite d'une bagarre dans une maison de jeu. Huit nègres et deux blancs ont été tués.

Les blancs, munis d'armes supérieures à celles que possèdaient leurs adversaires, ont refoulé les nègres dans les bas quartiers de la ville. On craint de nouveaux troubles.

A Augusta a éclaté une émeute du même genre à la suite de l'arrestation d'un nègre. Il y a eu un nègre tué.

Enfin, on signale également des troubles à Barnesville. Les nègres n'ont pu résister à leurs assaillants munis cependant de revolvers. Trois nègres ont été tués et plusieurs blessés.

Ces conflits de race produisent une grande sensation aux Etats-Unis.

Acte de courage d'un facteur

Paris, 27 décembre. — Le ministre des travaux publics vient d'adresser une lettre de félicitations au facteur Guirrard pour avoir, par sa présence d'esprit, sauvé récemment un voyageur près de la gare de Clamart.

Ce voyageur voulait descendre avant l'arrêt du train et ayant perdu l'équilibre, il fut traîné sur le sol et aurait très probablement été victime de son imprudence sans l'intervention du facteur.

Le bureau de l'Académie

Paris, 27 décembre. — L'Académie française a renouvelé son bureau hier.

M. Pailleron est élu directeur, M. de Vogüé, chancelier.

M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, est délégué par l'Académie pour la représenter au bureau de l'Institut pendant l'année 1890.

Incendie du château de Sénarpont

Une dépêche d'Amiens annonce qu'un incendie a détruit avant-hier, totalement, le château de Sénarpont, propriété du marquis et de la marquise de Sénarpont.

Les pertes, qui ne sont couvertes par aucune assurance, s'élèvent à cinq cent mille francs.

Grâce au courage de deux habitants du bourg, le marquis et la marquise — le marquis âgé de quatre-vingt-trois ans, la marquise presque octogénaire — ont pu être sauvés par une fenêtre. Ils ont été recueillis chez le médecin du pays.

A peine étaient-ils descendus que le château s'effondrait.

Une cassette renfermant trois mille francs en or et divers papiers de famille a disparu.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 28 déc.—Hauteur barométrique : 773.—Température :
A 7 heures du matin 4 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir.. 3 degrés audessous de zéro.
A 5 » » 2 degrés audessous de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Ce numéro contient un Supplément.

Nous apprenons la mort de M. Paul Jaudeau, ingénieur, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, capitaine au 1er régiment territorial d'artillerie.

M. Paul Jaudeau dirigeait la filature de M. Amédée Prouvost, rue de Beaumont. Il meurt à trente-six ans, en pleine vie active, emporté en quelques jours par un mal soudain.

Intelligence distinguée, cœur généreux, M. Paul Jaudeau laisse après lui de sincères regrets.

Il était le fils de M. Jaudeau, professeur de physique et de chimie à Tourcoing.

Nous adressons à sa veuve et à ses parents l'expression de notre douloureuse sympathie dans le coup terrible qui les frappe.

Le Conseil municipal a tenu, vendredi soir, une intéressante séance, dans laquelle elle a terminé l'examen du budget primitif de 1890. Nous donnons plus loin le compte-rendu.

Cour d'appel.—Nous avons signalé l'absence d'appels inscrits au rôle général de la Cour, pendant tout le mois de novembre, pour les tribunaux de commerce de Roubaix et de Tourcoing. Voici quelle sera la situation pour le mois de janvier :

Aucun appel inscrit en ce qui concerne le tribunal de Tourcoing.

Quant au tribunal de Roubaix, un seul appel inscrit, celui d'un des jugements intervenus à l'occasion d'un incendie à Roubaix, entre le sieur Vandenwèghe, ancien négociant en meubles en cette ville, et la compagnie *L'Union et le Phénix espagnol*. (Affaire déjà fixée en janvier.)

Notons, d'autre part, un appel d'un jugement du tribunal civil de Lille, rendu entre la compagnie d'assurances la *Franc Industrielle* et M. Duvillier-Wattinne, fabricant à Tourcoing.

Enquête de commodo et incommodo pour l'établissement d'un magasin à pétrole. — Le maire de la ville de Roubaix donne avis que, le samedi 4 janvier prochain, de deux à cinq heures, il sera procédé, dans l'une des salles de la mairie, à une information de commodo et incommodo, sur la demande de MM. D... frères, tendant à obtenir l'autorisation d'établir un hangar à pétrole, sur un terrain situé quai du Canal (près la rue de Galilée).

Les plans sont déposés au secrétariat de la Mairie.

Les habitants de la rue du Chemin de Fer ont été mis en émoi, vendredi, vers huit heures du soir, par un drame au vitriol qui s'est passé à l'estaminet Caron, qui porte l'enseigne au *Bon Café*, rue du Chemin de Fer, 44.

Depuis une huitaine de jours, un ouvrier tisserand, nommé Bernard, avait quitté Roubaix en compagnie d'une servante, nommé Marie Delsart, et était allé habiter Fourmies ; mais leurs économies s'épuisèrent bientôt et ils décidèrent de revenir à Roubaix.

Furieux de ce que Marie Delsart n'avait pas plus d'argent pour continuer à vivre sans travailler, Bernard avait acheté, avant son départ de Fourmies, une petite fiole de vitriol, se promettant de se venger.

Vendredi soir, ils descendirent à Roubaix et entrèrent à l'estaminet du *Bon Café*, où ils prirent ensemble quelques « consommations. »

Vers huit heures et demie, Bernard, s'approchant du comptoir, suivi de sa maitresse, invita la cabaretière et les personnes présentes à « prendre un verre de bière. »

Au moment où Marie Delsart portait son verre à la bouche, Bernard saisit la fiole qu'il avait dissimulée jusque-là, et lui lança le liquide corrosif à la figure, en disant : « Tiens, *je vais te rafraichir !* »

Marie Delsart, atteinte à la tête, poussa des cris qui attirèrent les voisins. Ceux-ci lui donnèrent quelques soins, tandis que d'autres arrêtaient le coupable en attendant l'arrivée de la police.

La victime a été transportée à l'hôpital dans un état grave, mais non dangereux.

Quant à Bernard, il ne témoigne aucun regret; il répète, chaque fois qu'on l'interroge: *«Ça m'est bien égal, j'en aurai pour six mois de prison et puis ce sera tout; au moins j'ai fait mon plaisir ! »*

Société des Sauveteurs du Nord, de Roubaix.— L'assemblée trimestrielle aura lieu dimanche prochain, à l'*Hôtel du Globe*, Grande-Rue, 80, à 7 heures 1|2 du soir.

La réunion a pour objet le règlement des cotisations, il sera, *en outre, donné lecture des délibérations* et toutes pièces concernant la Société.

Un accident. — Vendredi matin, vers six heures et demie, une bobineuse de la maison Louis Cordonnier, nommée Elise Vannecque, voulant remplacer les buffes d'un *avant-finisseur* (bobinoir) pendant qu'il était en marche, a eu le bras droit pris par un cylindre et fracturé à la hauteur du coude. Après avoir reçu les soins d'un docteur, Elise Vannecque a été admise à l'hôpital.

La blessée est âgée de trente et un ans.

La voiture de M. Gustave L..., conduite par son domestique Taxil Morelle, passait jeudi, vers deux heures de l'après-midi, rue de Lannoy, lorsqu'arrivée en face du numéro 25, habité par M. Bettenof, cordonnier, le cheval rua, se prit les jambes dans les brancards et se jeta ensuite dans la vitrine qu'il brisa complètement. De plus, les débris de vitres ont abimé quelques paires de bottines qui se trouvaient à l'étalage.

M. Gustave L... s'est engagé immédiatement à payer les dégats.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La Commission administrative de la *Cœcilia Roubaisienne* prie ses membres d'assister à la répétition de samedi 28 courant, pour le concert que la société donnera le lendemain 29 courant. Ce concert sera offert aux familles des membres actifs et membres honoraires.

Lannoy. — L'*Union Musicale* (harmonie), sous l'habile direction de M. Henri Maton, offrira le dimanche 9 février, à ses membres honoraires et aux amateurs un grand concert vocal et instrumental pour lequel elle s'est assurée le concours de plusieurs artistes distingués.

Ce concert aura lieu dans les grands salons de l'Hôtel du Lion-d'Or, rue Royale.

Une quête sera faite au profit des pauvres. Le programme paraîtra dans le courant de janvier.

Maison G. Broer et Ce. — Voir l'annonce à la 4e page. 20819 - 42320

AVIS. — **La Maison DELARBRE.** (*AU PANIER FLEURI*), rue Esquermoise, 55 ter, Lille, nous prie de faire savoir qu'elle recevra les commandes de fleurs naturelles pour le 31 décembre et le 1er janvier jusqu'au au soir 28 courant. 20950

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

AVIS. — La librairie ALFRED REBOUX, *rue Neuve, 17, Roubaix*, se charge de la distribution, à domicile, des circulaires, tarifs, prospectus, lettres de faire-part, etc. Cette organisation nouvelle assurera aux clients de la maison un service bien fait et une grande économie.

Aux Parents prévoyants

Voulez-vous préparer l'avenir de vos enfants? Achetez le *Dictionnaire des Professions*, guide pour le choix d'un état, indiquant les conditions de temps et d'argent pour parvenir à chaque profession, les études à suivre, les programmes des écoles spéciales, les examens à subir, les aptitudes et les facultés nécessaires pour réussir, les moyens d'établissement, les chances d'avancement et de succès, les devoirs; rédigé sous la direction de M. Edouard CHARTON, membre de l'Institut; édition publiée avec le concours de MM. Paul LAFFITTE et Jules CHARTON. 1 vol. in-8. Broché, 10 fr. Librairie du *Journal de Roubaix*.

La médecine moderne à la portée de tous.— Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : **1 fr. 50.**

Voici les visites qui arrivent, faites nettoyer vos rideaux par la **Grande teinturerie Sonneville** qui vous les remettra entièrement à neuf. 11, rue du Vieil-Abreuvoir.

Démangeaisons ! Rhumatismes !

Saint-Martin-des-Laids (Allier), le 22 mai 1889. — Je suis heureux depuis que j'ai pris les bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, car depuis un an je souffrais de *démangeaisons* et de *douleurs rhumatismales* dont je suis presque guéri; chaque jour ma position s'améliore. (Sig. lég.) LAFAY. 20399d

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*). — **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

TOURCOING

Nouveau don au Musée. — Notre Musée déjà si intéressant, vient encore de s'enrichir d'un superbe tableau : *Le dernier bonheur*, dû au pinceau d'un enfant de Tourcoing, M. Desplanques, artiste peintre qui en a fait don à la ville. Tous nos concitoyens iront admirer cette œuvre remarquable qui a figuré au Salon de cette année.

Accident. — En sortant d'un café, mercredi soir, M. J.-B. Lemaitre, propriétaire de l'Hôtel du Cygne, a fait une chute qui a déterminé une fracture de la cheville.

Voies de fait. — Le sieur Jules D... fileur, demeurant rue Auber, est poursuivi pour s'être livré à des violences sur une de ses rattacheuses, Florence Debuquoy.

VALS CHEZ SOI

LES EAUX MINÉRALES A LA PORTÉE DE TOUS

Une question d'hygiène. — L'eau potable. — La cherté des eaux minérales. — A la recherche d'une combinaison. — La Source des Célestins. — L'Eau de Vals à vingt centimes le litre.

« Les maladies contagieuses ne sont jamais spontanées; elles ont toutes pour origine un ferment de maladie animé, vivant d'une vie propre, un microbe... Détruisez les microbes de la fièvre typhoïde, de la diphtérie, de la scarlatine, de la rougeole, du choléra, ou placez-les dans des conditions où ils ne puissent plus nuire, et jamais vous ne verrez apparaître un seul cas de ces maladies. »

Ainsi s'exprimait M. Pasteur, le 9 mars dernier, à la séance du *Conseil d'Hygiène de la Seine*. Personne ne conteste, aujourd'hui, ces affirmations de même que tous les savants s'accordent à reconnaître que les eaux contaminées par les infiltrations malpropres sont les champs de culture les plus complets et les véhicules les plus ordinaires des microbes, c'est-à-dire la cause certaine des maladies infectieuses. D'où la conclusion qu'il y a un rapport direct entre la pureté de l'eau potable et la propagation de ces maladies.

Seules, les eaux minérales naturelles, prises à la source, offrent toutes les garanties; mais leur prix trop élevé a jusqu'ici empêché l'usage de se généraliser et a fait de ces eaux une véritable consommation de luxe.

Préoccupé de cette question, nous nous sommes attaché à la résoudre et nous croyons être arrivés à un résultat favorable pour nos lecteurs.

« LES CÉLESTINS DE VALS »

Il s'agissait de trouver des sources d'un débit plus considérable et constant et d'une nature invariable, c'est-à-dire à l'abri d'infiltrations qui, à certaines époques, peuvent entrainer des modifications dans leur composition. Cela fait, il fallait passer un contrat assurant les demandes de nos consommateurs. De plus, nous devions obtenir des avantages et des conditions de prix mettant ces eaux à la portée de toutes les bourses.

Les sources des Célestins remplissent complètement les conditions que nous venons d'indiquer. Débit considérable et invariabilité des éléments qui les constituent. Le propriétaire de ces sources a consenti *à les réserver à nos lecteurs et à leur faire des* avantages que nous expliquons plus loin.

ANALYSE DES EAUX

Voici d'abord, telle qu'elle a été établie par M. le docteur Ferrand, professeur à l'Ecole de médecine de Lyon, l'analyse des substances contenues dans notre eau de Vals :

Bicarbonate de soude........	1.5838
Bicarbonate de potasse........	0.0337
Bicarbonate de chaux........	8.4248
Bicarbonate de magnésie.......	0.3664
Bicarbonate de fer............	0.0333
Bicarbonate de manganèse...	traces
Sulfate de soude..............	0.1281
Chlorure de sodium...........	0.0365
Silice........................	0.0740
Alumine......................	0.0930
Acide carbonique libre........	1.4682

Sans être un savant, on voit du premier coup d'œil, à l'examen de cette analyse, que nos eaux de Vals, source les Célestins, sont purement et simplement des eaux de table dans lesquelles le sel réellement important est, comme à Vichy, le bicarbonate de soude. Leur goût est piquant et agréable. Leur unique propriété médicinale est de prévenir la dyspepsie.

Mélangées au vin, qu'elles ne troublent pas, elles n'enlèvent jamais aux bons crus leur fin bouquet, tandis qu'elles communiquent aux vins inférieurs une saveur et des qualités qui les rendent bien plus agréables.

EXPOSÉ DE LA COMBINAISON

Les eaux de Vals sont généralement vendues 0 fr. 80 et 1 franc la bouteille. Prises à Vals, par caisse de 50 bouteilles, le public les paye 30 fr. et les marchands en gros 28 fr. la caisse livrée en gare de Vals Labégude.

Au moyen de notre combinaison, nos lecteurs payeront QUINZE FRANCS *la caisse de 50 bouteilles*, étant d'ailleurs formellement stipulé que nos bouteilles auront la contenance d'un litre. Ce prix de 15 francs est le prix d'une caisse de 50 bouteilles livrée en gare de Vals-Labégude. Le port de cette gare au *domicile du souscripteur reste à la charge de ce dernier*. Nous aurions pu grouper tous les frais, mais nous avons tenu à ce que le port fût payé directement à la Compagnie du Chemin de fer afin qu'il ne puisse s'élever aucun doute sur l'origine de nos caisses. Il se fabrique, en effet, des eaux plus ou moins gazeuses, livrées à bas prix, sous l'étiquette d'eaux minérales; nous désirons éviter toute confusion avec ces eaux de contrebande.

Nos caisses de 50 bouteilles coûteront donc 15 fr. plus le port.

De cette somme il faut déduire : 1° le prix du verre à raison de 0 f. 10 la bouteille, soit, pour 50 bouteilles, 5 fr.; 2° le prix de la caisse et de l'emballage, soit 2 fr. 25, au total, 7 fr. 25 à déduire.

Reste pour le prix net des 50 bouteilles, 7 f. 75 c'est-à-dire un peu plus de 15 centimes la bouteille.

Pour profiter de ces avantages auxquels tous nos lecteurs ont droit, il suffit d'adresser à l'administration du journal un mandat-poste de 15 fr. Nous n'acceptons pas d'ordre inférieur à 50 bouteilles qui *représentent le minimum de poids au-dessous duquel* le prix du port déjà relativement très élevé deviendrait tout à fait onéreux. Nous répétons que le port de Vals-Labégude au domicile du souscripteur se paye à part contre livraison de la caisse. Toutes les expéditions seront faites et les caisses livrées *dans les vingt jours de la demande.*

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 27 décembre 1889.

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

La séance est ouverte à 8 heures 10.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. A. Vinchon, P. Destombes, P. Watine, C. Durot, adjoints ; F. Roussel, G. Legrand, A. Dupire, le docteur Dervilie, A. Harinckouck, E. Tiers, Deleporte-Bayart, J. Legrand, Bourgois-Carlier, H. Briet, R. Degalle, G. Heyndrickx, V. Vaissier, F. Fauvarque, J.-B. Pennel, S. Chéron, H. Blanchot, A. Lepers, F. Carissimo, le docteur Carrette, E. Debuchy.

Absents : MM. G. Leclercq, excusé; A. Louage, le docteur Largillière, excusé; L. Bourgois-Dhellemmes, C. Spel, V. Farvacque, L. Willem, H. Salembier, J. Lerouge.

M. F. CARISSIMO, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 novembre dernier, qui *est adopté sans observation.*

Questions diverses

Le Conseil renvoie aux 2e et 1re Commissions une demande d'augmentation de subvention formée par l'*Union des Trompettes*; aux 1e et 1re l'examen d'un legs fait par M. J.-B. Toulemonde à la Fabrique de l'église St-Joseph.

Il homologue une série de rapports de la Commission des logements insalubres.

Il donne un avis favorable au budget primitif du Mont-de-Piété pour 1890.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ecole nationale de musique

Par suite de la vacance qui s'est produite au poste de directeur de l'Ecole nationale de musique et du non fonctionnement pendant quelques mois du cours d'ensemble vocal récemment créé, un crédit de 2.170 fr. 81 se trouvait être sans emploi sur le budget de cet établissement.

M. le directeur ayant sollicité du Conseil l'autorisation d'affecter cette somme à l'achat de musique pour la classe d'ensemble et de divers instruments, tels que piano, violoncelle, etc., dont l'Ecole n'est pas suffisamment pourvue, le Conseil donne un avis favorable.

La question de l'emploi de la portion disponible du traitement du directeur de la même Ecole est ajournée.

Création d'une caisse des Ecoles

M. G. HEYNDRICKX donne lecture d'un rapport dans lequel il expose que l'administration municipale, à la suite d'un vœu émis par M. Lepers, a remis au jour, *à l'exemple de Paris, le Hâvre, Lille, Douai et autres* grandes villes, un projet de création d'une caisse des Ecoles pour la ville de Roubaix.

M. Lepers avait demandé à cet effet, pour l'année 1890, un crédit de cent mille francs. M. le rapporteur dit que la situation budgétaire ne permet pas pareille largesse, et, tout en reconnaissant l'opportunité de cette création pour notre populeuse cité, les membres des 2e et 1re Commissions se sont ralliés à la somme de 60,000 fr., proposée par l'Administration ; ils prient le Conseil d'en approuver l'inscription au budget, après avoir pris connaissance des statuts. M. G. Heyndrickx donne lecture de ces statuts dont voici le *résumé :*

La caisse des écoles, instituée en exécution de l'article 17 de la loi du 28 mars 1882, aura pour but de faciliter la fréquentation des classes, par des récompenses sous forme de livres utiles et de livrets *de Caisse d'Epargne* aux élèves les plus appliqués et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant les livres et fournitures de classe qu'ils ne pourraient se procurer, *soit en leur* distribuant des vêtements et des chaussures.

Les ressources de la Caisse des Ecoles se composeront :

1° Des subventions qu'elle pourra recevoir de la Ville, du Département *et de l'Etat* ;

2° Des fondations ou souscriptions particulières;

3° Du produit des dons, legs, quêtes, fêtes de bienfaisance ;

4° Des dons en nature tels que : livres, objets de papeterie, vêtements, chaussures, etc.

Elle sera administrée par un Comité composé des membres de la Commission scolaire et de l'administration municipale. Ce Comité, présidé par le Maire, élira chaque année un vice-président. Les fonctions de secrétaire du Comité seront remplies par le secrétaire général de la Mairie ; celles de trésorier seront dévolues au receveur municipal.

Le Comité arrêtera chaque année le budget des recettes et des dépenses de la caisse des écoles et le soumettra ensuite au Conseil municipal; il règlera l'emploi des fonds disponibles.

Le Comité se réunira une fois par trimestre et plus *souvent s'il est nécessaire, sur la convocation du président.*

Dans le but de donner à l'œuvre tous les développements et toutes les ressources possibles, le titre de membre fondateur de la caisse des écoles de Roubaix sera donné à toute personne qui fera un versement minimum de cent francs au profit de la dite caisse. Le titre de membre fondateur sera purement honorifique.

Dans une réunion annuelle, le Comité de la Caisse des Ecoles arrêtera la situation morale et financière de l'institution; il dressera un compte-rendu de ses travaux. Ce compte-rendu, qui portera en tête les noms des membres du Comité et des membres fondateurs, contiendra la liste des souscriptions en argent et en nature recueillies dans le courant de l'année; il sera imprimé, publié et envoyé à tous les membres de l'œuvre.

Comme, selon toute probabilité, cette nouvelle institution ne pourra fonctionner avant un certain temps, M. le rapporteur propose, pour assurer provisoirement le service des fournitures classiques, de compléter la délibération par une autorisation donnée à l'Administration de prélever sur le crédit de 60.000 francs, ouvert pour la Caisse des Ecoles, les sommes nécessaires au paiement des fournitures classiques pour les enfants fréquentant les écoles communales.

M. A. LEPERS dit qu'en faisant sa proposition au Conseil, il a voulu comprendre les élèves des écoles communales seulement ; les élèves des écoles libres n'ont pas besoin de la Caisse des écoles ; ils sont puissamment aidés par les industriels; que de fois on les voit revenir chez eux avec des vêtements distribués par leurs maitres. Il ne veut connaitre comme écoles, que les écoles communales.

Il demande de porter de 19 à 24, le nombre des membres de la Commission scolaire, et d'y mettre cinq ouvriers, afin que les parents soient mieux compris et mieux écoutés, lorsqu'ils feront des réclamations.

M. LEPERS propose, comme membres ouvriers de la Commission scolaire, MM. L. Leveugle, A. Watteau, L. Deltête, G. Guyot, et lui-même.

M. E. TIERS combat les conclusions du rapport; il repousse la création de la caisse des écoles, et demande le maintien du subside antérieur, soit 50.000 francs. Il demande aussi de confier ce subside aux soins du Bureau de bienfaisance. Les membres de la commission scolaire et Messieurs les maire et adjoints n'ont pas le temps de bien s'occuper de cela. Le Bureau de bienfaisance aurait un employé salarié, qui remplirait l'office de pauvriseur.

M. Tiers s'adressant à M. le rapporteur : Les écoles libres profiteraient-elles aussi de cette caisse ?

M. G. HEYNDRICKX. — Dans l'esprit des Commissions, il n'est pas fait d'exception pour les écoles libres. Tous les enfants malheureux, sans distinction, recevront des secours ou des encouragements.

M. E. TIERS répond qu'il n'admettra jamais cela. Il n'y a qu'une sorte d'écoles, les écoles neutres; il veut, dit-il, chacun et chaque chose à sa place : le maire à la mairie, l'instituteur à l'école, et les représentants des cultes dans leurs églises. Voilà la liberté. Il ne faut pas jeter la division dans les esprits, pour ainsi dire dès le berceau.

M. G. HEYNDRICKX répond que c'est précisément parce qu'il est libéral, parce qu'il veut la liberté pour tous, qu'il n'établit pas de distinction entre les enfants pauvres ; il les veut tous égaux devant les deniers communaux. Ce ne sont pas ceux qui ont, les premiers, semé la division, qui ont le droit de prononcer ce mot.

M. LEPERS. — Pourquoi, si vous ne faites pas de distinction, ne secourez-vous que ceux de votre parti?

M. G. HEYNDRICKX. — Mais tout contribuable n'est-il pas forcé de soutenir les écoles communales ? Pour ma part, j'aide les malheureux, quelque soit leur drapeau. Personne n'a été mal reçu par moi, parce qu'il professait telle ou telle *opinion.*

M. R. DEGALLE n'est pas d'avis, comme M. Tiers, de charger le bureau de bienfaisance du subside pour les écoles. Il voudrait que cet établissement fût secondé par une Commission chargée de distribuer les secours; car le bureau de bienfaisance remplit très mal ses fonctions; les secours sont mal distribués; certaines personnes vendent le pain qu'on leur donne; d'autres, qui sont dans une misère noire, demandent en vain, depuis longtemps, d'être assistés.

M. LE MAIRE. — Je ne puis vous permettre d'attaquer ainsi le Bureau de Bienfaisance; tous ceux qui en font partie remplissent leurs fonctions avec un dévouement et une loyauté au-dessus de tout éloge. (Très bien.)

M. HARINCKOUCK.— Vous ne pouvez ainsi attaquer le Bureau de Bienfaisance qui n'est pas là pour se défendre.

M. R. DEGALLE.— J'ai le droit de dire...

M. LE MAIRE. — M. Degalle, vous n'avez plus la parole, vous n'avez plus le droit de parler.

M. E. TIERS répète qu'il faut éviter les divisions dès le berceau, il faut que la patrie soit unie.... On ne doit pas se servir de la religion pour arriver aux honneurs......

M. P. WATINE. — En 1870, nous avons fait notre devoir, et il y en a...

M. A. LEPERS. — Je demande de voter 100,000 fr. Le budget de 1890 aura des excédents.

M. A. VINCHON. — Peut-être.

M. A. LEPERS revient sur sa demande de mettre cinq ouvriers *dans la Commission des écoles.*

M. LE DOCTEUR CARRETTE répond qu'il ne partage pas la manière de voir de M. Lepers. Les ouvriers seraient moins impartiaux que les autres membres, parce qu'ils auraient affaire à des leurs, à des amis ; d'ailleurs, les ouvriers n'aiment pas à être jugés par leurs pairs.

M. LEPERS. — Je suis ouvrier, eh ! bien, je suis persuadé, M. Carrette, que les ouvriers qui ont une réclamation ou une demande à faire, s'adressent bien plus à moi, qu'à vous.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Mais nous recevons tous les jours maintes visites d'ouvriers.

M. A. VINCHON. — Oui, oui, les ouvriers viennent nous voir.

M. DEGALLE. — Il me semble qu'une Commission scolaire composée d'ouvriers et de patrons rendrait plus de services.

M. LE MAIRE met aux voix la proposition de M. Lepers : porter le nombre des membres de la Commission scolaire de 19 à 24, et compléter par des ouvriers.— Cette proposition est rejetée.

La proposition de M. E. Tiers demandant de rétablir le crédit de 50.000 fr. pour les écoles communales, est également repoussée.

Les conclusions du rapport sont ensuite adoptées par 17 voix sur 25 membres présents.

Cession d'un terrain à la voie publique rue de l'Ermitage

Le Conseil vote un crédit de 14.000 francs pour indemnité à accorder à M. A. Lepoutre pour la cession d'un terrain à la voie publique, rue de l'Ermitag

LE BUDGET

M. G. HEYNDRICKX, rapporteur, reprend la lecture du budget primitif de 1890.

Dans la dernière séance, le Conseil avait adopté tous les articles des recettes ordinaires et extraordinaires, et les 87 premiers articles des dépenses ordinaires, relatives aux frais d'administration, aux charges et entretien des biens communaux.

Le Conseil continue aujourd'hui par les établissements charitables.

Les secours à domicile

A l'article 89, (subventions aux hospices,— subvention pour secours à domicile, 60,000 fr.) M. R. DEGALLE fait remarquer que la somme portée n'est pas assez élevée. Il y a un grand nombre de personnes qui méritent d'être secourues, et qui ne le sont pas. Il signale des abus. Des personnes ont été secou-*rues, qui n'avaient pas besoin de secours.*

M. BRIET dit qu'il a pu se produire des abus, mais qu'aussitôt connus, ils ont été supprimés.

M. LE DOCTEUR DERVILLE.— Je partage tout à fait l'avis de M. Degalle, relativement aux secours à domicile et crois que beaucoup n'en reçoivent pas qui en seraient très-dignes.

D'autre part, nous ne pouvons forcer l'administration des hospices à recevoir de l'argent dont elle dit ne pas avoir besoin. Aussi, pour bien indiquer la pensée du Conseil, je propose d'ajouter, à ce chapitre l'*amendement (à titre de prévision)*, cela montrera assez que nous sommes tout disposés à voter des crédits supplémentaires.

M. A. LEPERS demande que l'on aide les filles-mères. Leurs enfants ne sont pas coupables, et on ne doit pas pousser au crime, en privant ces malheureuses de secours.

M. LE MAIRE. — C'est une affaire d'administration, qui regarde la Commission administrative des hospices.

M. LEPERS. — Le Conseil ne pourrait-il émettre un vœu?

M. LE MAIRE. — Je ferai part de votre demande à la Commission administrative des hospices.

L'article 89, avec la modification proposée par M. Derville, est adoptée.

L'indemnité de logement aux vicaires

Tous les articles relatifs aux établissements charitables sont successivement adoptés. Il en est de même pour ceux de l'Instruction publique et des beaux arts.

A l'article 123, (cultes — indemnité de logement aux vicaires) M. G. HEYNDRICKX dit que la Commission a cru devoir rétablir l'indemnité de logement à plusieurs curés, aux vicaires et au pasteur protestant ; les prêtres ont des charges ; ils peuvent faire le bien; mais la plupart sont peu rémunérés. Tantôt nous avons accordé des indemnités très-fortes aux instituteurs. *Le Conseil n'hésitera pas à faire de même* pour les curés et vicaires.

M. A. LEPERS déclare qu'il ne votera pas ces indemnités. Les prêtres ont leur Fabrique; qu'ils tachent d'en vivre. Quand les ouvriers auront aussi leur Fabrique, alors, oui, nous voterons peut-être ces indemnités.

M. G. HEYNDRICKX. — Vous avez cependant voté tantôt l'indemnité pour les instituteurs, et nous les avons votées avec vous.

M. A. LEPERS. — Les instituteurs travaillent, eux, au moins; tandis que les prêtres ne font rien, et ne disent que des bêtises !! (Oh ! oh ! oh ! rumeurs prolongées.)

M. A. VINCHON. — Croyez-vous que vous n'en dites pas, vous, de bêtises?

M. R. DEGALLE combat aussi les indemnités aux prêtres.

M. G. HEYNDRICKX.—Si nous faisions comme vous, si nous usions de réciprocité, nous ne voterions pas non plus certains crédits; nous aurions pu, par exemple, ne pas voter d'indemnités aux instituteurs.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Il est inutile de discuter sur ce point. Chaque fois qu'il s'agira de voter ces indemnités, ce sera la même chose. Nous avons, MM. Degalle et Lepers, une toute autre manière de voir que vous. Nous sommes d'avis qu'il ne suffit pas de donner le pain matériel aux ouvriers, nous sommes convaincus qu'il leur faut aussi le pain *moral, et la religion en* est la base, et c'est la seule vraie morale ; celle des Paul Bert, des Compayré, etc., ne tient pas, et surtout ne peut donner de bons résultats.

Savez-vous bien que certains de nos vicaires ne gagnent pas plus de 1.200 fr. par an?

M. R. DEGALLE. — Il y a bien des employés de la ville qui ne reçoivent que 900 fr. en travaillant 11 heures par jour.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Ne venez donc pas faire de pareilles comparaisons? Les prêtres ont dû faire de longues études. On ne paie pas un ingénieur par exemple, comme on paie un ouvrier mécanicien, *et on ne paie pas un ouvrier mécanicien comme* on paie un maçon. Cette inégalité est dans la nature des choses. Et, quelque soit le gouvernement que vous ayez, il ne la changera pas, cela lui sera impossible. Est-ce que le Conseil municipal de Paris, dont les idées sont à peu près les vôtres, ne paie pas certains employés municipaux 50 à 60.000 fr. ? Il y aura toujours la part des études et des capacités, qu'il faudra faire.

L'article 123 est adopté.

La fête du 14 juillet

A l'article 125 (fêtes publiques, fêtes communale, nationale, etc.), M. R. DEGALLE demande que l'on fasse profiter tous les quartiers de la fête du 14 juillet ; quelques-uns sont totalement négligés.

M. PAUL WATINE. — La ville donne 20 fr. à chaque société; il y a plusieurs centaines de ces sociétés, et elles viennent de tous les points de Roubaix ; de cette façon, les quartiers ont tous leur part de la fête; et puis, chaque année, l'itinéraire du cortège est modifié. Nous convoquerons M. Degalle à la réunion de la Commission des fêtes, pour qu'il puisse donner son avis.

L'article 125 est adopté.

Tous les articles et l'ensemble des dépenses ordinaires sont adoptés. Le total s'élève à 2.835,874 francs 29.

Le numérotage des maisons

Le Conseil adopte aussi tous les articles et l'ensemble des dépenses extraordinaires qui s'élèvent à 984.543 fr. 32.

A l'article 139, (acquisition de plaques de dénomination des rues et de numérotage des maisons, 2.000 francs) M. DELEPORTE-BAYART demande de porter le chiffre à 4.000 fr. afin de compléter le numérotage des maisons, qui laisse beaucoup à désirer. Cette proposition est adoptée.

Le Conseil vote 552.800 fr. pour l'emploi du 3e versement de l'emprunt de 1.382.000 fr.

Balance du budget

Le Conseil vote l'ensemble du budget qui se balance de la manière suivante :

Recettes..................	4.738.513,73
Dépenses..................	4.685.784,48
Excédent de recettes......	52.729,25

L'Usine de Grimonpont

Le Conseil décide que l'usine de Grimonpont sera *gérée, pour une nouvelle période d'un an, par les ingénieurs* des Ponts-et-Chaussées.

Les ouvriers de l'ébouage

M. DEGALLE demande ce qui a été décidé pour les ouvriers de l'ébouage.

M. LE MAIRE. — Votre proposition a été rejetée.

M. DEGALLE dit qu'il n'a pas reçu de convocation pour la dernière séance du Conseil.

M. le Maire déclare close la session de novembre. La séance est levée à dix heures et demie.

CONCERTS & SPECTACLES

Le concert de l' « Alliance chorale. » — *L'Alliance chorale* donnait mercredi dernier, jour de Noël, sa soirée bachique annuelle, célébrant l'anniversaire de sa fondation en 1873.

La vaste salle Philémon était archi-comble.

L'*Alliance chorale* sous la direction de son sympathique chef, M. Leopold Mercier, a d'abord ouvert le feu en interprêtant la *Marche Gauloise* et *Sous la Feuillée*, avec le talent qu'on lui connaît.

M. Mulliez Cyriaque, un excellent baryton, a chanté d'une voix vibrante, une charmante romance : *Le chanteur des nuits.*

M. Mombel a interprété de sa jolie voix de ténor la romance : *Si vous n'aimez plus.*

Un poète roubaisien, M. Désiré Bourgeois, a détaillé, aux applaudissements de tous, deux chansons patoises très réussies.

M. Bossuyt a dit avec beaucoup d'âme *l'Appel après* le combat.

Le *clou* de la soirée a été le duo de la *Mascotte*, chanté par M. Louis Boutteville, soprano et Cyriaque Mulliez, baryton, et qui a été bissé.

La partie comique avait M. Louis Leveaux comme interprête, il s'en est acquitté comme d'habitude, c'est à dire à la satisfaction générale.

N'oublions pas M. Himpe, un chanteur qui fait des progrès, et Mlle X..., qui avait bien voulu accepter la tâche peu commode d'accompagnatrice.

L'« Union des chasseurs » donnera en son local, chez M. Philémon Eyames, rue Pierre Motte, dimanche 29 décembre à cinq heures et demie du soir, une soirée bachique suivie de bal. Voici le programme :

Les Francs-Chasseurs, dir. A. Roussel, *Union des Chasseurs ; Honneur et gloire*, id.; *L'oiseau léger*, D. Sergent ; Monologue comique X. ; Quatuor, H. Delvoye, Dubien, Culman, Desmettre ; Chansonnette comique, Emile Leclercq ; *Jalousie de Orosmane*, G. Vanhulle ; Monologue comique X ; Air varié pour basse, A. Delbech ; *La Brésilienne*, duo, Vandamme et Drumez ; Chansonnette comique, G. Desquiens. Le piano sera tenu par Mlle X... L'entrée du bal est de 1 franc par cavalier et 50 cent. par Dame.

Tourcoing. — Les sections musicales et dramatiques du cercle du Petit-Château offriront une soirée musicale le dimanche 29 décembre à 6 heures.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 28 décembre 1889.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je viens vous prier d'insérer, dans votre estimable journal, un vœu que je forme au nom des habitants des rues des Longues-Haies prolongée et Monge.

Le Conseil municipal, faisant droit à une pétition signée au mois de juillet 1889, a décidé la mise en état de viabilité de ces rues, et pourtant les travaux n'avancent pas.

Nous sommes dans la boue jusqu'aux chevilles et cet état de choses fait le plus grand tort aux petits commerçants d'un quartier où devraient circuler 10,000 ouvriers, s'il était en bon état.

Que messieurs nos conseillers veuillent penser à nous, et nous leur rendrons grâce.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Un électeur patenté de la rue des Longues-Haies prolongée.

Dictionnaire d'Agriculture, de MM. Barral et Sagnier, ouvrage nouveau indispensable à tous les agriculteurs. 4 vol. in-4° brochés **87 fr. 50,** reliés **103 fr. 50,** payables **9 fr.** par trimestre rendu franco. Envoi franco d'un spécimen. Librairie **G. Maleville, Libourne.** 20791

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LILLE

L'influenza à Lille. — Il est préférable de ne plus le dissimuler, les cas d'*influenza* sont très nombreux à Lille ; mais, jusqu'à présent, Dieu merci, le caractère de l'épidémie est ici d'une extrême bénignité.

La garnison est fortement atteinte ; comme nous le disions hier, c'est le bataillon d'artillerie de forteresse qui paie en ce moment à l'épidémie régnante le tribut le plus considérable.

Après l'institut industriel, divers pensionnats ont été atteints; on signale au lycée plusieurs cas.

Ceux-ci sont nombreux dans l'administration des postes et télégraphes; ainsi on nous cite un bureau où, sur cinq employés, quatre ont été « influenzés. »

La maladie, qui sévissait surtout jusqu'alors dans les administrations et la bourgeoisie, commence à se répandre dans la population ouvrière, mais il n'y a encore eu que fort peu d'entrées pour ce mo-